



Service des communes et du logement  
Législature 2016-2021

## 10. Association de communes et Ententes

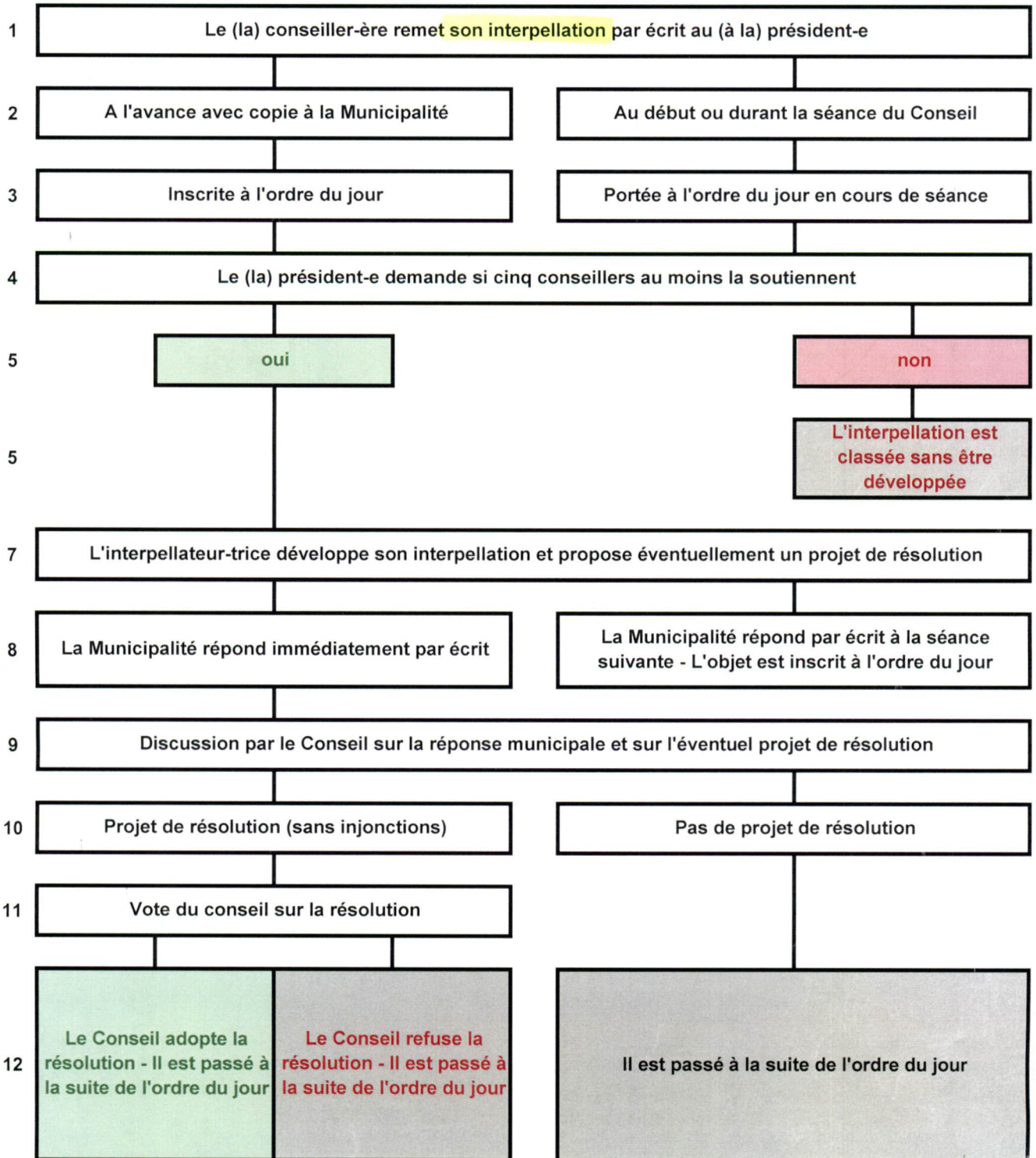
### Associations de communes (art.112 ss LC)

- Les communes peuvent collaborer sous la forme d'une association de communes pour accomplir ensemble des tâches de compétence communale (SDIS, associations scolaires, ORPC, associations de police, etc.).
- L'association de communes est créée par des statuts approuvés par le Conseil d'Etat qui lui donne la personnalité morale.
- Elle possède des organes (comité de direction, conseil intercommunal et commission de gestion).
- Mis à part certaines règles propres à cette forme juridique, l'association de communes fonctionne comme une commune (art. 114 LC).

octobre 16

Service des communes et du logement

33





# Postulat, Motion, Interpellation

## Postulat

Le **postulat** invite la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

Comment un postulat doit-il être traité? [Lien sur le schéma](#)

## Motion

La **motion** charge la municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du conseil communal ou général.

Comment une motion doit-elle être traitée? [Lien sur le schéma](#)

## Interpellation

L'**interpellation** demande à la municipalité une explication sur un fait de son administration.

Comment une interpellation doit-elle être traitée? [Lien sur le schéma](#)

---

Partager cette page